



Droit du travail contrat de travail en cdd

Par **ditcharleen**, le **15/01/2009 à 14:37**

bonjour, rnrnje suis actuellement en cdd dans une agence d'hôtesse d'accueil. Placé dans une société de transport, j'occupais la place de standardiste et suite à des critiques d'une cliente, mon employeur a décidé de me changer de site cependant cela fait une semaine que je suis à la maison en attente....rnrncomme le contrat n'a pas été rompu, serais-je payé? rnrnmerci d'avance

Par **Visiteur**, le **15/01/2009 à 14:50**

bonjour,rnrnil vous a dit de rester à la maison ? si oui de quelle façon ?

Par **ditcharleen**, le **15/01/2009 à 14:59**

en fait, j'ai appelé mon employeur et elle m'a dit que suite à des critiques de la cliente exemple manque de sourire au téléphone... elle souhaitais me changer de site...donc elle m'a dit restez chez vous joignable par téléphone dès que nous trouvons une place pour nous vous reconnecterons. Comme c'était au téléphone, j'ai envoyé un mail dans l'après midi qui a suivi et mon employeur m'a confirmé par mail. rnrndemain ça fera une semaine que je suis chez moi à attendre qu'elle me contacte!rnrnrnCharleen